

çais catholiques à sa nationalité ? Car il ne saurait être question de zèle religieux dans tout cela. Indépendamment des constatations faites par l'*Indépendant* et que l'expérience confirme partout, n'y a-t-il pas, sur cette matière, un document pontifical dans lequel le Pape s'exprime très explicitement, et dans des termes qui sont propres à faire réfléchir les évêques irlandais atteints de cette manie de l'anglicisation ?

Voici, en effet, ce que disait Sa Sainteté Léon XIII dans une lettre qu'il adressait aux évêques des Etats-Unis en décembre 1888 :

" Il est à déplorer, en vérité, que tant de malheureux habitants de l'Italie, contraints par la misère à quitter le sol natal, tombent bien souvent dans des maux plus graves encore que ceux qu'ils ont voulu éviter. Et, bien souvent aussi, aux travaux de tous genres auxquels sont voués leurs corps, s'ajoute la ruine beaucoup plus déplorable de leurs âmes. . .

" Ce qu'il y a de plus lamentable parmi ces maux, c'est que, au milieu d'une si grande multitude d'hommes, d'une si vaste étendue de territoire et de si grandes difficultés locales, il n'est point facile que les émigrants trouvent auprès d'eux, comme il conviendrait, cette salutaire assistance des ministres de Dieu qui, sachant l'italien, puissent leur apporter la parole de vie, leur administrer les sacrements et leur prêter ces concours opportuns par lesquels leurs âmes seraient élevées à l'espérance des biens célestes et leur vie spirituelle serait soutenue et fortifiée. . . .

" Or, comme la cause principale de l'accroissement de ces maux consiste en ce que ces malheureux sont privés du ministère sacerdotal par lequel est dispensée et accrue la grâce céleste, Nous avons décidé d'envoyer chez vous plusieurs prêtres italiens qui soient à même de SOULAGER LEURS MAUX EN PARLANT LEUR PROPRE LANGUE, de les instruire de la doctrine, de la foi et des préceptes, ignorés ou négligés, de la vie chrétienne. . .

" En outre, Nous voulons aussi qu'on reçoive et qu'on instruisse des jeunes gens de vos contrées, nés de parents italiens, pourvu que, favorisés de la vocation du Seigneur, ils désirent être initiés aux choses saintes, afin qu'ensuite, investis du sacerdoce, ils remplissent, sous votre pouvoir pastoral, toutes les fonctions réputées les plus utiles du ministère apostolique. Nous ne doutons point, en effet, que vous ne les accueilliez avec une charité toute paternelle et que vous ne leur accordiez les facultés opportunes pour remplir, d'accord avec les curés respectifs, les devoirs du saint ministère à l'égard de leurs nationaux. . . "

Il ne faut pourtant pas un grand effort de logique pour conclure que ce qui est utile, au point de vue de leurs intérêts religieux, aux émigrés italiens l'est, au même titre, aux émigrés canadiens, et il semble que des évêques tenant à s'inspirer dans leur conduite des directions données par le chef même de la catholicité